

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 16 JUIN 2014**

Nombre de conseillers
exercice : 19
présents : 15
pouvoirs : 3
votants : 18

Sous la présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

Etaient Présents : M. Patrick MESSEIN, Mme Stéphanie JACQUEMOT, M. Philippe RENAULD, M. Daniel LESCASSE, M. Antoine BARBA, Mme Colette KLAG, M. Dominique LORRETTE, Mme Aurélie CAMMI, Mme Bernadette DEBRÉ, Mme Anne MULLER, Mme Marie OMHOVERE, M. Jean-Louis QUÉTEL, M. Romain THERES, Mme Valérie WANTZ, M. Martin WINTERSTEIN.

Se sont excusés : M. Patrick SARATI (procuration de vote à M. Patrick MESSEIN), M. Mickaël DANGIN (procuration de vote à M. Dominique LORRETTE), Mme Jennifer TREILLARD (procuration de vote à M. Philippe RENAULD)

Etait absente : Mme Fabienne MARTINUZ.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie CAMMI, assistée de M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

PROPOSITION D'ADJONCTION DE DÉLIBÉRATIONS :

- Mise en place de la déclaration préalable pour ravalement de façade
- Réforme des rythmes scolaires

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'ajouter ces délibérations à l'ordre du jour.

Commission communale des impôts directs (CCID)**24/2014**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 16 JUIN 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms ; 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront ensuite désignés par le Directeur des Services Fiscaux.

Les membres proposés sont :

Titulaires :

- FRANÇOIS Claude (extérieur)
- LESCASSE Daniel (bois)
- MESSEIN Dominique
- BEHEM Sylvain
- BRAUSCH Andrée
- BRUNET Denis
- MARQUIS Jacqueline
- LEROND Philippe
- LIÉBAUT Jean-Pierre
- MULLER Anne
- VENDETTI Andrée
- DETROIS Jean-Claude

Suppléants :

- LEMOINE Charles (extérieur)
- MARTIGNON Olivier (bois)
- GAUTHIER Michel
- KLAG Thierry
- FRANÇOIS Marc
- ROBINEAU Janine
- CADÉ Philippe
- VERGENDO René
- MARIE Roselyne
- MARKIEWICZ Roger
- MORO François
- PIDOLLE Jean-Louis

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2013**25/2014**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, joint à la présente délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2013. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Création de columbariums au cimetière : demande de subvention**26/2014**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le columbarium existant ne présente plus d'espace disponible et qu'une extension s'avère nécessaire.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 16 JUIN 2014**

Pour se faire, il présente un devis de l'entreprise Clément pour la création de deux columbariums de 6 cases pouvant contenir 4 urnes pour un montant de 7 600 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'il peut être sollicité une subvention auprès de Monsieur le Sénateur Jean-Louis MASSON au titre de la réserve parlementaire.

Le montant prévisionnel de l'opération est le suivant :

Montant H.T.: 7 600.00 €

TVA 20 % : 1 520.00 €

Montant TTC : 9 120.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 7 600.00 € HT soit 9 120.00 € TTC.

Décide de l'inscription au budget de la commune,

Mandate Monsieur le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention "Réserve parlementaire auprès du Sénateur",

S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'arrêté de subvention.

Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

Octroi de subventions**27/2014**

Monsieur le Maire fait état des différentes demandes de concours demandées par plusieurs associations pour leur budget de fonctionnement pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, au vu de l'action de solidarité menée par les différentes associations, d'octroyer à :

- Handi Sport la somme de 30.00 €
- AFM Téléthon la somme de 30.00 €
- F.N.A.T.H la somme de 50.00 €
- Les Souffles de l'Espoir la somme de 200.00 €

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 16 JUIN 2014****Mise en place de la déclaration préalable pour ravalement de façade****28/2014**

Suite au décret du 27 février 2014 portant sur des aménagements du régime des autorisations d'urbanisme et entré en application à compter du 1er avril 2014, les ravalements de façade ne font plus obligatoirement l'objet de dépôt de déclaration préalable en mairie, sauf dans les secteurs des monuments historiques et dans les secteurs où une délibération du conseil municipal en a instauré l'obligation.

Aussi, bien que les ravalements de façade doivent nécessairement respecter les prescriptions du PLU en la matière, il apparaît important de faire passer une délibération instaurant, comme c'était le cas jusqu'au 31 mars 2014, l'obligation pour toute personne souhaitant effectuer un ravalement de façade de déposer une déclaration préalable en mairie.

Cette obligation de dépôt aura pour but de vérifier le respect des prescriptions du PLU (teintes et matériaux) avant le commencement des travaux et par là même de prévenir les éventuelles infractions possibles en la matière.

Il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer l'obligation de déposer une déclaration préalable pour un ravalement de façade sur les secteurs Uc et Ud du territoire communal (article U11 du PLU – Aspects extérieurs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'imposer la déclaration préalable à tous travaux de ravalement de façade dans lesdits secteurs.

Réforme des rythmes scolaires**29/2014**

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 a défini les nouveaux rythmes scolaires de l'école primaire, organisés sur 9 demi-journées, et qui concerneront toutes les écoles publiques à la rentrée 2014.

Monsieur le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen, du projet d'organisation élaboré par la municipalité et le conseil d'école.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose l'organisation suivante pour la rentrée 2014 :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30 à 11h45 – 13h30 à 15h30

Mercredi matin : 8h45 – 11h45

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 16 JUIN 2014**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 Février 2013 émettant un avis favorable pour solliciter une dérogation pour le report à la rentrée 2014/2015 de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Vu l'avis des conseils d'écoles primaires,

Vu le rapport de Monsieur le Maire

APPROUVE la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles primaires de Novéant-sur-Moselle applicable à la rentrée scolaire 2014/2015.

La séance est close à 22h05.

Délibérations n° 24/2014 à 29/2014

Emargements des membres présents :

Patrick MESSEIN, Maire		Jean-Louis QUÉTEL	
Stéphanie JACQUEMOT 1 ^{ère} Adjointe		Jennifer TREILLARD	EXCUSÉE
Philippe RENAULD, 2 ^{ème} Adjoint		Martin WINTERSTEIN	
Daniel LESCASSE, 3 ^{ème} Adjoint		Fabienne MARTINUZ	ABSENTE
Antoine BARBA, 4 ^{ème} Adjoint		Mickaël DANGIN	EXCUSÉ
Colette KLAG, 5 ^{ème} Adjointe		Aurélie CAMMI	
Dominique LORRETTE		Patrick SARATI	EXCUSÉ
Marie OMHOVERE		Anne MULLER	
Bernadette DEBRÉ		Romain THERES	
Valérie WANTZ			